

Le Chèque de Table® du Volontaire, facilitez la restauration de vos volontaires !

Vous êtes à la recherche d'une solution efficace pour la restauration de vos volontaires? La Caisse d'Épargne vous propose le Chèque de Table® du Volontaire, une solution de restauration simple, souple et sur-mesure!

LES +

- Des avantages sociaux et fiscaux particulièrement attractifs: le montant que vous prenez en charge est exonéré de charges sociales et fiscales et est déductible du bénéfice imposable.
- Un large réseau d'acceptation commun à tous les émetteurs: le Chèque de Table® du Volontaire est accepté par les 180 000 points de restauration affiliés à la Centrale de Règlement des Titres (CRT)⁽¹⁾.
- Une commande et une livraison en toute souplesse: vous pouvez commander vos Chèques de Table® du Volontaire par internet à partir de la deuxième commande (dès la première commande à partir d'avril 2011), fax, e-mail ou par courrier. Vous êtes livré sous 48 heures ouvrés⁽²⁾ via un colis sécurisé.

▸ LE PRODUIT

Le Chèque de Table® du Volontaire est un titre spécial de paiement qui permet à vos volontaires de régler leurs repas dans un large réseau d'acceptation commun à tous les émetteurs.

Éligibilité

Le Chèque de Table® du Volontaire peut être mis en place dans tous les organismes sans but lucratif de droit français ou les personnes morales de droit public agréés par l'Agence du service civique et notamment toute association de droit français ou toute fondation reconnue d'utilité publique agréées.

Fonctionnement

Vous pouvez mettre en place la formule qui vous convient:

- La valeur faciale du Chèque de Table® du Volontaire est de 5,29 € (plafond 2011),
- Vous octroyez un titre par repas compris dans le cadre de son activité journalière.

L'organisme prend obligatoirement en charge 100 % du Chèque de Table® du Volontaire.

▸ AVANTAGES

Pour l'organisme

- Une gestion et une comptabilité simplifiées: allègement des formalités administratives liées au remboursement des notes de frais et un budget plus facilement maîtrisé,
- Un outil de récompense et de fidélisation.

Pour le volontaire

- Un moyen pour ne plus avancer d'argent pour ses repas pendant ses missions,
- L'accès aux 180 000 établissements de restauration du réseau national,
- Une manifestation concrète de la reconnaissance de l'association pour laquelle il travaille.



▸ CONDITIONS SOCIALES ET FISCALES

Pour l'organisme

Le montant pris en charge est:

- Exonéré de cotisations sociales et de charges fiscales,
- Déductible du bénéfice imposable.

Pour le volontaire

Le montant perçu en Chèque de Table® du Volontaire est exonéré d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales.

(1) Association qui assure le remboursement de l'ensemble des titres-restaurant et titres spéciaux de paiement équivalents diffusés en France, tous émetteurs confondus, dont Natixis Intertitres est l'un des quatre membres.

(2) Pour la France métropolitaine.

Le Chèque de Table® du Volontaire est un produit de Natixis Intertitres, SA au capital de 380 800 € – Siège Social: 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – 718 503 386 RCS Paris.

Document non contractuel publié le 23/12/2010



CAISSE D'ÉPARGNE